



STOP AUX INCIVILITÉS !

DÉCHETS RETROUVÉS DANS LES COURS D'EAU

En France, 345 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année. Malheureusement, une partie de ces déchets sont rejetés dans l'environnement et dans nos cours d'eau.

Toute sorte de déchets se retrouvent dans nos rivières : amiante, cartons, béton, ordures ménagères, ... Ces pollutions ponctuelles, qu'elles soient chimique, physique ou visuelle, ont un impact néfaste sur la vie des milieux aquatiques.

Ces déchets n'arrivent pas accidentellement au bord et/ou au sein des cours d'eau. Pourtant, l'article R.634-2 du Code Pénal règlemente **“le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit,”** Une amende de 4ème classe, soit 750€, peut être requise pour ce type d'infraction.

DES DÉCHETS, COMMENT LES GÉRER ?



Des **déchèteries communales ou intercommunales** sont présentes sur le territoire du Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne (SYGRAL). Il s'agit donc de s'y rendre, en vérifiant les horaires d'ouverture.

LES DÉCHETS, AU FIL DE L'EAU ...

Quand ils ne sont pas enfouis sous terre, des millions de déchets plastiques sont transportés par l'eau des ruisseaux et des rivières, puis dans les fleuves jusqu'à l'Océan, le réceptacle final. Le plastique ne disparaît pas, il se fragmente en morceaux de plus en plus petits, d'abord macro-déchets, puis micro-déchets pour devenir d'infimes particules souvent invisibles à l'oeil nu.

Les petits ruisseaux sont davantage menacés car même la plus petite pollution a un impact considérable sur ce milieu aquatique.

Au gré des crues et de la fluctuation du niveau d'eau, les déchets s'échouent sur les berges. Ils peuvent s'accumuler dans certaines zones, par exemple, sur une grosse souche d'arbre, un bras mort, un arbre tombé dans l'eau, ...

A CHACUN SA CONTRIBUTION ...

Lorsque les niveaux d'eau sont plus bas, chacun peut entreprendre un nettoyage de berges de rivière, soit de façon autonome, au quotidien, soit en organisant des opérations collectives de nettoyage de berges.

AGIR À LA SOURCE... DES POLLUTIONS !

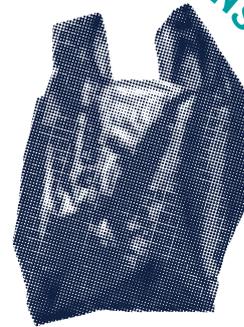
Nettoyer, c'est agir après la pollution, mais pour avoir un réel impact sur la santé des cours d'eau et leurs écosystèmes, c'est **en amont que nous vous invitons à agir**, en réduisant notamment l'achat/l'utilisation d'emballage en plastique ... ou tout autre produits à usage unique.

LE PLASTIQUE ET SON TEMPS DE DÉGRADATION

10 - 20 ANS



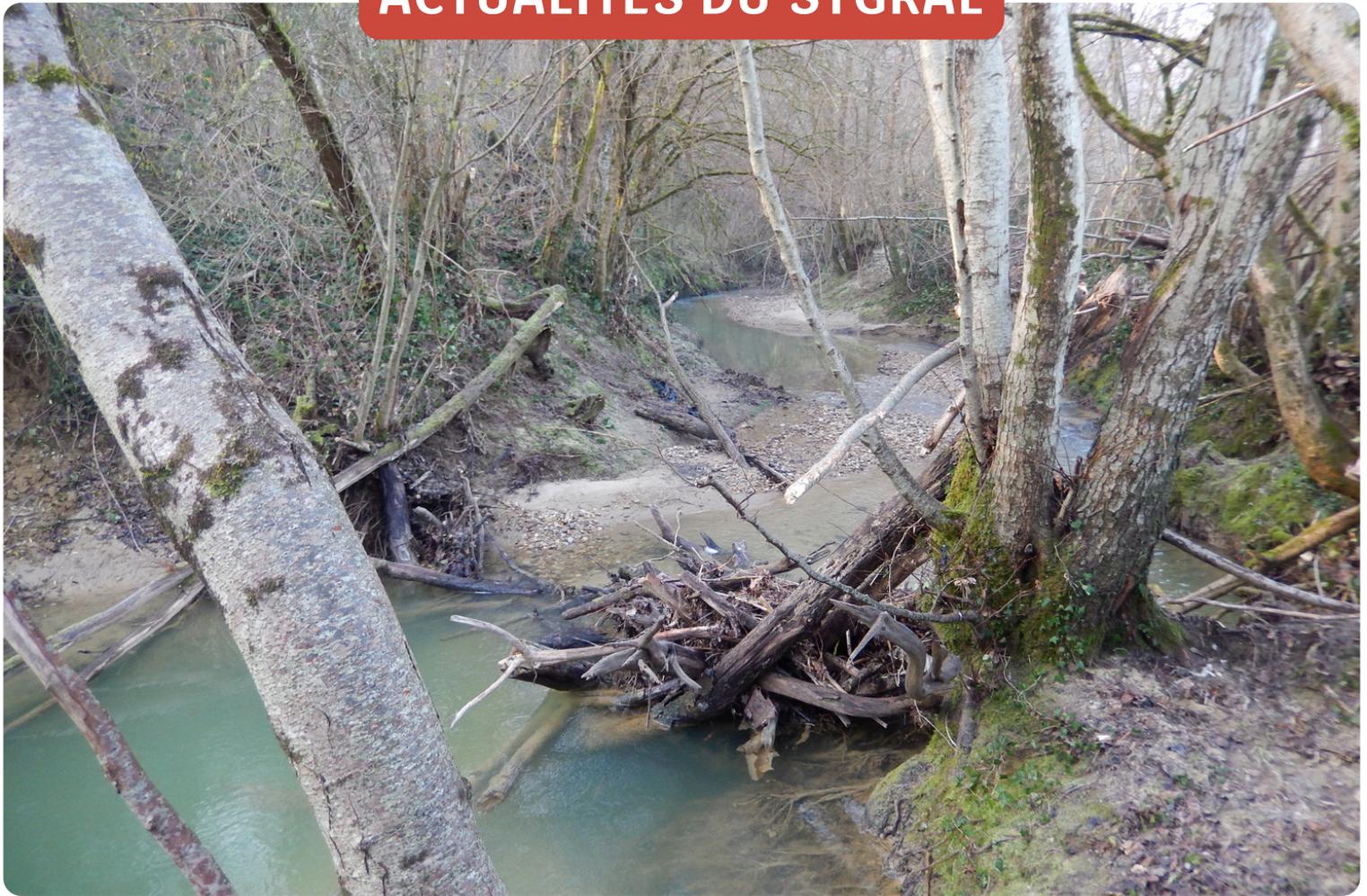
450 ANS



Tôle en amiante retrouvée dans l'Auroue à L'Isle-Bouzon (32)



ACTUALITÉS DU SYGRAL



PROGRAMME EAUZHAIE

Le nouveau programme EAUZHAIE, porté par les associations de la haie champêtre, à destination des structures GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), vise à accompagner les structures dédiées à la gestion de l'eau pour :

- **restaurer les sols** du bassin versant afin de préserver la ressource en eau, tant quantitativement que qualitativement ;
- **améliorer la trame verte** et la biodiversité associée, travailler sur le cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant afin de **limiter le ruissellement des eaux de précipitations**, favoriser leur infiltration dans les sols et limiter le transfert de matières en suspension et de nutriments vers les cours d'eau.

Plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés sur le territoire du SYGRAL afin d'y porter une animation renforcée et d'ainsi permettre l'émergence d'aménagements et de pratiques favorables à l'enjeu "eau".

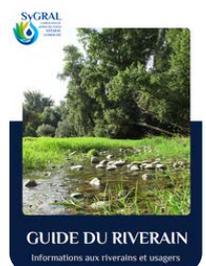
INTÉGRATION DU BASSIN VERSANT DE L'AUROUE

Depuis peu, L'Auroue et ses 5 affluents principaux sont inclus dans le périmètre de gestion des milieux aquatiques et humides du SYGRAL. Au total, ils représentent 101 kilomètres de cours d'eau prioritaires.

L'Auroue prend sa source sur la commune de Crastes dans le département du Gers et rejoint la Garonne entre la commune de Saint Sixte et de Saint Nicolas de la Balherme, dans le Lot-et-Garonne.

GUIDE DU RIVERAIN

Le SYGRAL vient de finaliser son "Guide du riverain" qui sera bientôt diffusé à l'échelle de son périmètre d'intervention.



Ce document apporte des informations claires et essentielles sur les différents aspects qui touchent à l'eau, aux rivières et aux zones humides. Il sera également consultable sur le site internet : www.sygral.fr



GESTION DU BOIS MORT

DANS LE LIT DES COURS D'EAU

Tout au long de l'année, au gré des aléas météo (bourrasques de vent, orages violents, crues...), certains arbres fragilisés qui poussent sur les berges peuvent casser ou se dessoucher et tomber alors dans le lit du cours d'eau. Ce phénomène fréquent et inévitable participe toutefois au bon fonctionnement du cours d'eau notamment en termes de diversification des écoulements et des habitats aquatiques. Parfois il peut servir de support pour la reproduction de certaines espèces liées aux milieux aquatiques.

QU'EST CE QU'UN EMBÂCLE ?

Un embâcle est un amoncellement de bois morts (branches et troncs d'arbres de diamètres variables), parfois associé à des déchets flottants (contenants, emballages, films plastiques, polystyrène, ...) présent :

- dans le lit mineur de la rivière et obstruant significativement le passage de l'eau ;
- ou bien piégé au niveau d'ouvrages (pile de pont, seuil de moulin, ...).

LE BOIS MORT ET LA VIE DE LA RIVIÈRE

Ce bois mort présent dans le lit des cours d'eau ainsi que le feuillage qui tombe à l'automne alimentent une multitude d'espèces spécialisées (champignons, bactéries, crustacés, insectes aquatiques) qui vont décortiquer la cellulose et la matière organique du bois et des feuilles pour les recycler en nutriments utiles à l'écosystème.

L'ensemble de ces espèces constitue le premier maillon de la chaîne alimentaire qui, avec d'autres paramètres physico-chimiques, va déterminer l'abondance et l'état sanitaire de bons nombres d'animaux aquatiques et terrestres qui peuplent nos rivières.

Ainsi, le **cycle du bois mort** dans le lit des cours d'eau est l'un des compartiments qui **contribue au bon fonctionnement des milieux aquatiques**.

MAINTIEN OU RETRAIT ?

Vis-à-vis de certains usages riverains, il convient de gérer ce bois mort au cas par cas afin de trouver le meilleur compromis entre la réduction du risque inondation et le bon fonctionnement du cours d'eau.

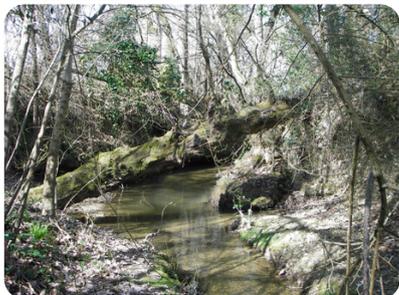


COMMENT GÉRER LES EMBÂCLES ?



NON-INTERVENTION

Souvent les arbres ou branchages tombés dans le lit du cours d'eau ne présentent aucun danger immédiat ni à moyen terme vis-à-vis du voisinage. Dans ce cas, il convient de les conserver en l'état, éventuellement les fixer à la berge au moyen de pieux, et suivre alors leur évolution dans le temps.



INTERVENTION

Par contre, si après des crues, un arbre en travers du lit piège une quantité importante de bois flotté obstruant alors une grande partie du cours d'eau, ou bien si du bois mort est emporté par le courant et s'amoncelle au niveau d'un ouvrage (pile de pont ou seuil de moulin), il constitue alors un embâcle qui va nécessiter une intervention de retrait.

Selon l'ampleur de travaux, les enjeux du voisinage et le degré d'urgence, cela peut être le propriétaire riverain, le gestionnaire de l'ouvrage ou le SYGRAL.



L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

PRÉSIDENT : Guy MANTOVANI - **COORDONNATEUR :** Christophe SABATIER

ASSISTANTE DE GESTION : Maryline BOURQUIN

TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"

Anna MANSUY, référente sur le secteur "Arrats aval-Auroue"

Delphine GONI-LIZOAIN, référente sur le secteur "Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud"

Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"

Quentin CHIMIRRI, référent sur le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel"

Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne

7 Place de la Halle • 32120 SOLOMIAC

contact@sygral.fr • 05 32 26 34 00

www.sygral.fr